

Les palafittes inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Un atout de rayonnement exceptionnel pour notre région

La décision de l'UNESCO de reconnaître les palafittes, stations lacustres, comme faisant partie du patrimoine de l'humanité est une nouvelle importante à plus d'un titre pour le canton de Neuchâtel. Du Locle et de La Chaux-de-Fonds aux Lacustres, des Montagnes au Littoral, l'UNESCO rend ainsi un hommage exceptionnel à nos artisans, qu'ils œuvrent dans les périodes historiques ou de la préhistoire. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette reconnaissance d'importance, qui va incontestablement ouvrir de nouvelles perspectives touristiques où la Région des Trois-Lacs jouera un rôle majeur. Le dossier de candidature "Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes" a été déposé à Berne le 25 janvier 2010.

Protéger l'invisible, préserver le futur

L'inscription des palafittes, stations lacustres, au Patrimoine mondial de l'Unesco constitue un atout de rayonnement exceptionnel pour notre région, l'un des berceaux de l'archéologie lacustre. Elle souligne en premier lieu l'importance de préserver un certain nombre de gisements archéologiques pour le futur, étant entendu que la mise en œuvre de fouilles de sauvetages systématiques est une solution, si des moyens financiers adaptés sont dégagés, mais qu'elle ne remplacera jamais la préservation sur place, en l'état, d'un gisement.

Ce dossier, piloté par la Suisse et initié en 2004 dans le cadre du 150^e anniversaire de la découverte des stations lacustres, regroupe cinq autres pays de l'Arc alpin (Allemagne, Autriche, France, Italie et Slovénie). Le but est de préserver un ensemble correspondant à un spectre, à une diversité le plus large possible pour le futur. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une fouille de sauvetage doit être réservée aux autres gisements menacés de destruction.

Pour rappel, le dossier de candidature a été déposé à Berne le 25 janvier 2010. Sur la base de l'inventaire scientifique, de l'état de prévention des sites et de leurs potentialités, huit sites neuchâtelois avaient été sélectionnés. Des informations complémentaires ont été demandées le 14 décembre 2010 par l'ICOMOS, organe chargé de l'analyse des dossiers. Les conséquences majeures ont été le dépôt d'un nouveau dossier et une réduction du nombre de sites de 156 à 111, pour Neuchâtel de huit à cinq. Le nouveau dossier a ainsi été recommandé par l'ICOMOS à l'inscription le 9 mai 2011.

Les cinq sites neuchâtelois sont : Port-Conty, à Saint-Aubin/Sauges ; Les Argilliez, à Gorgier ; L'Abbaye 2 à Bevaix ; La Saunerie, à Auvernier-Colombier et Les Graviers, à

Auvernier. Les modalités des mesures de protection seront élaborées en concertation avec les communes concernées.

Le Laténium, lieu de mémoire

Les gisements à protéger n'étant en principe pas visibles, car enfouis dans le sol ou submergés, l'interface pour le public est indubitablement constituée par les musées et les parcs archéologiques où sont présentées des reconstitutions en grandeur nature.

Dans ce contexte, le Laténium, Parc et musée d'archéologie, à Hauterive, jouera évidemment un rôle majeur à l'échelle suisse et internationale, tant par son exposition permanente, ses expositions temporaires, son parc archéologique et son dépôt visitable. Interface médiatique, son rôle dans la transmission des connaissances en sera renforcé au travers des visites guidées, des ateliers pédagogiques, des animations et des manifestations culturelles.

Le Haut, le Bas et l'échelle du Temps

Avec deux entités reconnues par l'UNESCO, soit "La Chaux-de-Fonds/Le Locle. Urbanisme horloger" le 27 juin 2009 et aujourd'hui "Sites palafittiques autour des Alpes", le canton de Neuchâtel présente incontestablement une carte de visite enviable pour sa promotion, telle la complémentarité entre le temps court, celui mis en évidence par l'horlogerie et le temps long qui est celui de la préhistoire.

Avec la reconnaissance de ces deux atouts patrimoniaux, c'est donc le futur qui s'ouvre à de nouvelles perspectives touristiques où, à n'en pas douter, la Région des Trois-Lacs jouera un rôle majeur. En effet, la moitié des gisements lacustres se trouve en Suisse, et la moitié de ces derniers dans la Région des Trois-Lacs, qui continuera ainsi à jouer un rôle central en ce qui concerne les diverses facettes du Monde des Lacustres: scientifique, patrimonial, promotionnel et émotionnel.

Un avenir pour notre passé

La décision de l'UNESCO est donc un grand jour pour notre patrimoine enfoui, pour nos racines et revêt pour le canton de Neuchâtel une importance capitale qui confirme le choix courageux pris, il y a juste dix ans, d'inaugurer le Laténium et de donner un avenir à notre passé.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 67 00.

Béat Arnold, archéologue cantonal, chef de l'Office et musée d'archéologie, tél. 032 889 69 10.

Claude Frey, président de l'Association Suisse Palafittes, tél. 079 250 70 00.

Neuchâtel, le 27 juin 2011